

M. l'Orateur: L'honorable député parle d'une question de Règlement; il a la parole.

L'hon. M. Churchill: Je pense que l'honorable député de Port-Arthur enfreignait le Règlement parce qu'il discutait...

L'hon. M. Martin: Je pose la question de privilège.

Des voix: Asseyez-vous!

M. l'Orateur: A l'ordre! Je ne vois pas comment on peut poser la question de privilège à ce moment-ci, mais si l'honorable député veut la poser, je l'entendrai.

L'hon. M. Martin: Voici pourquoi je pose la question de privilège. Ayant entendu ce qu'a dit l'honorable député de Bonavista-Twillingate (M. Pickersgill), je soutiens qu'il n'y a certes aucune raison de soulever le genre de question que soulève présentement le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Churchill). La Chambre est maintenant saisie de l'amendement. Le ministre des Affaires des anciens combattants a eu sa chance de se faire entendre. Il n'a pas pris la parole en temps opportun et il ne peut pas maintenant tirer parti d'une situation afin de faire ce qui lui est interdit par notre procédure.

M. l'Orateur: Il y a un certain fondement à ce que dit l'honorable député, sauf que moi-même, après avoir présenté l'amendement à la Chambre, j'ai reconnu l'imperfection du libellé préliminaire et j'ai voulu que l'amendement soit retiré ou présenté de nouveau dans un libellé convenable, ou que la Chambre accepte les mots supplémentaires qu'il serait souhaitable d'y ajouter afin de lui donner l'effet proposé. Lorsque le premier ministre a parlé, j'ai cru que la Chambre accepterait cette attitude. La considération que le ministre des Affaires des anciens combattants signale,—savoir que la substance de l'amendement, plutôt que son libellé, est de fait une négation ou une négation étendue et par conséquent irrecevable,—arrive trop tard, je pense. S'il s'oppose à l'amendement dans sa forme actuelle, je le déclarerai tout à fait irrecevable, sans discuter l'autre considération, et je permettrai qu'il soit présenté de nouveau. Je pense que ce serait juste. Mais, pour ce qui est de prétendre que c'est une négation étendue, vu qu'on a eu l'occasion de le signaler lorsque l'amendement a été présenté à la Chambre, je pense qu'on aurait dû le faire à ce moment-là. Le ministre a le choix. J'attends la décision de la Chambre, savoir si je dois accepter l'amendement de cette façon ou demander qu'il soit retiré.

Le très hon. M. Diefenbaker: Nous agissons toujours de façon à tirer l'opposition d'un mauvais pas, et nous accepterons cette façon de procéder.

M. l'Orateur: Alors, la parole est au premier ministre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Cela indique bien qu'on peut finalement s'entendre à l'égard d'un amendement, pourvu qu'il y ait entre le gouvernement et l'opposition cette collaboration que nous sommes très heureux de fournir à cette occasion.

L'hon. M. Pickersgill: Et que nous avons fournie il y a 24 heures.

Le très hon. M. Diefenbaker: Si l'honorable député de Bonavista-Twillingate veut bien garder le silence, je lui en serai reconnaissant. Ces interruptions à demi-voix qu'entendent les sténographes mais que j'ai du mal à suivre semblent tenir à un penchant dont il pourrait se départir.

L'hon. M. Pickersgill: Monsieur l'Orateur, c'est très rare que je demande la parole pour un fait personnel, mais le premier ministre a fait ce que je crois être une allusion assez déplaisante à ma conduite en tant que membre de cette Chambre. J'espère que le premier ministre a fait ces observations avec la même légèreté que celle avec laquelle je les accepte.

Le très hon. M. Diefenbaker: Je puis vous affirmer, monsieur l'Orateur, que j'ai véritablement mis des gants les plus blancs pour faire mon admonition.

Pour commencer, je tiens à me reporter en particulier aux observations de l'honorable député de Port-Arthur (M. Fisher) qui a parlé de cette question en des termes qui révèlent qu'il a longuement étudié le problème et qu'il en saisit toutes les difficultés et toutes les anomalies.

Il a signalé que les syndicats avec lesquels nous avons eu des réunions ces derniers jours sont des organismes sérieux. Je m'empresse de dire qu'on ne saurait nier ses propos à cet égard. Je tiens à souligner que durant toutes les négociations auxquelles j'ai participé, M. Hall, qui a dirigé seul les négociations au nom des représentants dont il remplissait les fonctions de président, s'est conduit d'une façon qui a respecté intégralement les meilleures traditions des négociations et des discussions de questions ouvrières.

J'admets que des cheminots sont bien mécontents des conditions dans lesquelles ils travaillent depuis nombre d'années. L'honorable député de Port-Arthur a parlé de ses relations étroites avec les cheminots. J'ai aussi, au cours des années, été très étroitement lié avec un grand nombre de représentants des syndicats et des travailleurs du domaine des transports. Mes rapports avec ces personnes ont été si étroits, en effet, que de toutes les amitiés qui me sont chères, il n'en est pas de plus profonde que celles que je me suis constituées, soit sur le plan personnel, soit